

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à la Directive 2001/58/CE

UDEL® P-1700 Various Colors

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : UDEL® P-1700 Various Colors
Grade(s) du produit : Udel® P-1700 BK 935
Udel® P-1700 BK 937
Udel® P-1700 BK 937 MR
Udel® P-1700 BK 975 MR
Udel® P-1700 BK 1615
Udel® P-1700 BN 1977
Udel® P-1700 BU 775 MR
Udel® P-1700 BU 1244
Udel® P-1700 CL 2611 CMP
Udel® P-1700 CL 2611 CMP MR
Udel® P-1700 CL 2811
Udel® P-1700 GY 1223
Udel® P-1700 GY 8057
Udel® P-1700 HC
Udel® P-1700 HC MR
Udel® P-1700 NT 11
Udel® P-1700 NT 11 M5
Udel® P-1700 NT 11 MG
Udel® P-1700 NT 11 MR
Udel® P-1700 NT LCD
Udel® P-1700 NT 06
Udel® P-1700 VT 175
Udel® P-1700 WH 7407
Udel® P-1700 WH 6417
Udel® P-1700 WH 6417 MG
Udel® P-1700 WH 817
Udel® P-1700 TR BU 701

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Utilisation recommandée : - Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: Fournisseur

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse :

-

Téléphone :

Téléfax :

1.4. Numéros de téléphone de contact et d'urgence

Numéro de téléphone : +44(0)208 762 8322 [CareChem 24] (Europe)



2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Polysulfone

No.-CAS : 25154-01-2
Concentration : $\geq 90,00$ - $\leq 99,00$ %

Noir de carbone

No.-CAS : 1333-86-4
No.-EINECS : 215-609-9
Concentration : $\geq 0,00$ - $\leq 1,00$ %

Dioxyde de titane

No.-CAS : 13463-67-7
No.-EINECS : 236-675-5
Concentration : $\geq 0,00$ - $\leq 10,00$ %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect : granulés, poudre
Couleur : coloris divers
Odeur : sans odeur

- Préparation non classée selon la Directive 1999/45/CE.
- Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
- Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Inhalation

- Transférer la personne à l'air frais.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Contact avec les yeux

- Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

4.3. Contact avec la peau

- Refroidir rapidement à l'eau froide après contact avec le polymère chaud.
- Ne pas racler le polymère de la peau.
- Appeler un médecin.

4.4. Ingestion

Il est recommandé de prendre les mesures suivantes:

- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'ingestion massive, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction approprié

- poudre
- Mousse
- Eau
- Eau pulvérisée



- Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

- Aucun(e).

5.3. Risques spécifiques en cas d'incendie

- Des matières combustibles
- Lors d'un incendie, le polymère fond et libère des gouttelettes pouvant propager la flamme.
- Une combustion amorcée a tendance à s'éteindre (voir section 9).
- Risque d'explosion de poussière.
- Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

5.4. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Porter des vêtements et équipements de pompiers ignifugés.
- Porter un survêtement résistant aux produits chimiques

5.5. Autres informations

- Éviter la formation de poussière.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles

- Balayer pour éviter les risques de glissade.
- Éviter la formation de poussière.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Éviter la formation de poussière.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
- Utiliser de l'appareillage en matériaux compatibles avec le produit.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

7.2. Stockage

- Conserver le conteneur fermé.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

- Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: Fournisseur

7.4. Autres informations

- Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Éviter la formation de poussière.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Ne pas fumer.



8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Polysulfone

- US. ACGIH Threshold Limit Values
= 10 mg/m³
Remarques: en Particules non classifiées autrement (fraction inhalable)
- US. ACGIH Threshold Limit Values
= 3 mg/m³
Remarques: en Particules non classifiées autrement (fraction alvéolaire)

Noir de carbone

- US. ACGIH Threshold Limit Values 2006
TWA = 3,5 mg/m³
- VLEP (France) 02/2006
VME = 3,5 mg/m³

Dioxyde de titane

- US. ACGIH Threshold Limit Values 2004
TWA = 10 mg/m³
- VLEP (France) 12/2003
VME = 10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Prévoir une aspiration locale adaptée si risque de décomposition de produit (voir section 10).
- Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

8.2.1.1. Protection respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.
- En cas d'empoussièrisme/de brouillards/de fumées, masque anti-poussières de type P1.
- En cas de décomposition (voir section 10), masque facial à cartouche combiné de type B-P2.

8.2.1.2. Protection des mains

- Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur.

8.2.1.3. Protection des yeux

- Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Lunettes anti-poussières étanches, si empoussièrisme.

8.2.1.4. Protection de la peau et du corps

- Vêtements de protection à manches longues

8.2.1.5. Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information générale (aspect, odeur)

Aspect	: granulés, poudre
Couleur	: coloris divers
Odeur	: sans odeur

9.2. Information importante pour la santé, la sécurité et l'environnement

pH	: <i>Remarques:</i> non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: <i>Remarques:</i> non applicable
Point d'éclair	: <i>Remarques:</i> non applicable
Inflammabilité	: <u>Limite d'explosivité, supérieure:</u> <i>Remarques:</i> donnée non disponible <u>Limite d'explosivité, inférieure:</u> <i>Remarques:</i> donnée non disponible
Dangers d'explosion	: <u>Danger d'explosion:</u> <i>Remarques:</i> Risque d'explosion de poussière.
Pression de vapeur	: <i>Remarques:</i> non applicable
Densité relative / Densité	: 1,24
Solubilité	: Eau <i>Remarques:</i> négligeable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: <i>Remarques:</i> non applicable
Densité de vapeur	: <i>Remarques:</i> non applicable

9.3. Autres données

	: 190 °C <i>Remarques:</i> Point de ramollissement
Température de décomposition	: 430 °C <i>Remarques:</i> Exposition de longue durée (ca. 1 heure).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Stabilité

- Stable dans des conditions normales.
- Polymérisation dangereuse: non

10.2. Conditions à éviter

- Chaleur, flammes et étincelles.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Éviter la formation de poussière.
- La température normale de mise en oeuvre de cette résine excède la température de décomposition et/ou d'inflammation de certains autres polymères comme le polyacétal, le polychlorure de vinyle (PVC), le polypropylène, etc. Si du PVC ou tout autre polymère, dont la température de décomposition est inférieure à 371°C / 700°F, est moulé ou manipulé dans



vosre installation aux températures de mise en oeuvre de cette résine, ils risquent de se décomposer rapidement et/ou de réagir avec cette résine. La contamination, par inadvertance, de cette résine par des produits présents dans l'installation de mise en oeuvre ou tout autre équipement, peut causer une libération rapide et éventuellement violente de fumées de décomposition lorsque le produit contaminé est porté à la température de mise en oeuvre. Pour éviter ce problème et toute contamination, nettoyer minutieusement tout équipement de moulage et de mise en oeuvre préalablement au changement de résines polymériques.

10.3. Matières à éviter

- Résins polymériques

10.4. Produits de décomposition dangereux

- Monoxyde de carbone, Oxydes de soufre, Hydrocarbures, La libération d'autres produits de décomposition présentant des risques est possible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Données toxicologiques

Risques possibles (résumé)

- Le produit est biologiquement inerte.
- Parce que les composants sont encapsulés dans de la résine et peuvent ne pas être biodisponibles dans le corps, ils peuvent ne pas induire les effets sur la santé susmentionnés.
- Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
- La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
- IARC Agents Cancérigènes Groupe 2B; (Dioxyde de titane)

11.2. Effets pour la santé

Inhalation

- Irritation mécanique due aux particules du produit.
- La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz et de vapeurs dangereux.

Contact avec les yeux

- Irritation mécanique due aux particules du produit.

Contact avec la peau

- Irritation mécanique due aux particules du produit.

Ingestion

- Risque faible en cas d'ingestion.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Effets écotoxicologiques

Toxicité aiguë

- Remarques: donnée non disponible

Toxicité chronique

- Remarques: donnée non disponible

12.2. Mobilité

- Remarques: donnée non disponible

12.3. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

- Résultat: donnée non disponible

Biodégradation

- Remarques: donnée non disponible



12.4. Potentiel de bioaccumulation

- Résultat: donnée non disponible

12.5. Effets nocifs divers

- donnée non disponible

12.6. Risques possibles (résumé)

- Le produit est biologiquement inerte.
- L'ingestion de particules solides peut provoquer un blocage mécanique intestinal ou une fausse sensation de satiété, ce qui peut constituer un impact sur la faune.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Déchets de résidus / produits non utilisés

- En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
- Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent.

13.2. Traitement des conditionnements

- Récipients vides.
- Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Maritime (IMO/IMDG)
non réglementé
- Air (ICAO/IATA)
non réglementé
- Europe Route/Rail (ADR/RID)
non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Étiquetage CE

- Non classé selon la Directive 67/548/CEE.

15.2. Informations sur les inventaires

Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	:	-	Répertorié à l'inventaire.
Canadian Domestic Substances List (DSL)	:	-	Répertorié à l'inventaire.
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	:	-	Répertorié à l'inventaire.
Japanese Existing and New Chemical Substances (MITI List) (ENCS)	:	-	Répertorié à l'inventaire.
Korean Existing Chemicals List (ECL)	:	-	Répertorié à l'inventaire.
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	:	-	Pas déterminée.
Inventory of Existing Chemical Substances (China) (IECS)	:	-	Répertorié à l'inventaire.



Liste des substances existantes UE (EINECS) : - Conforme à l'inventaire.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Information administrative

- Mise à jour
- Annule la version du: 05.01.2006

Cette FDS est destinée uniquement au pays pour lequel elle est applicable. Par exemple, cette FDS n'est pas destinée à être utilisée ou distribuée en Amérique du Nord. Merci de contacter à cette fin, la société américaine Solvay représentative pour les FDS utilisées officiellement en Amérique du Nord.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

